

# Publicité imprimée

Magazines, journaux, panneaux d'affichage, etc.

Les frais de conception, de production et de placement des publicités destinées à la promotion de produits approuvés dans le plan de marketing du participant sont remboursables dans le cadre du Programme de marque. Les conditions requises pour que votre demande de remboursement de frais soit prise en compte, sont énumérées ci-dessous.

## Marchés d'exportation approuvés :

1. Les participants peuvent demander le remboursement des publicités imprimées distribuées sur leurs marchés d'exportation approuvés.

**Remarque :** l'Association de commerce agricole de l'Ouest des États-Unis (WUSATA) peut exiger la présentation de données concernant le tirage de publications pour lesquelles nous ne disposons actuellement d'aucunes données.

## Marques et produits approuvés :

1. Les participants peuvent demander le remboursement des frais des publicités imprimées destinées à la promotion des marques et des produits figurant sur leur plan de marketing approuvé.
2. Les publicités qui font la promotion de marques et de produits non approuvés feront pour leur part l'objet d'un calcul au prorata.

## Mention de l'identification d'origine É.-U. obligatoire :

1. La mention « Produit des É.-U. », « Cultivé aux É.-U. » ou toute autre identification d'origine des É.-U. approuvée (cf. Directives du Programme de marque à la page 9) doivent figurer sur **chacune** des publicités.

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

### SERVICES DE CONCEPTION/PHOTOGRAPHIE

**\*\*\*La demande de remboursement des frais de conception/photographie doit se faire conjointement avec celle des frais d'achat d'espace publicitaire\*\*\***

**LA FACTURE du fournisseur de services doit être détaillée et comprendre tous les renseignements suivants :**

- La date
- Le nom du projet (par ex. une publicité sur une pâte prête à l'emploi)
- Le détail des frais

**Comme PREUVE DE PAIEMENT versé au fournisseur, veuillez fournir l'un des documents suivants :**

- ◆ Les copies du recto et du verso d'un chèque payé
- ◆ Les copies du recto du chèque et du relevé bancaire indiquant que le chèque a été débité du compte
- ◆ Les copies des documents de virement télégraphique (émanant d'une banque) sur lesquels figurent :
  - Le donneur d'ordre
  - Le bénéficiaire
  - La date
  - Le montant
- ◆ La copie du relevé de carte de crédit indiquant le règlement versé au fournisseur et le détail de la transaction
- ◆ Le reçu signé par le fournisseur

### **\*\*\*LA PREUVE DE PRESTATION des services de conception/photographie :**

Les frais des services de conception/photographie ne peuvent être remboursés que sur la preuve de la diffusion des publicités sur le marché d'exportation approuvé. La demande de remboursement doit comprendre les frais de placement de la publicité. Cf. Frais de placement de publicité à la page suivante pour obtenir des détails sur la preuve de prestation requise.

## **FRAIS DE PLACEMENT DE PUBLICITÉ**

**LA FACTURE de l'agence médias ou de la publication doit être détaillée et comprendre les renseignements suivants :**

- L'emplacement de la publicité
  - Le nom de la publication si la publicité est placée dans des magazines et des journaux
  - le lieu géographique (ville et rue) dans le cas de panneaux d'affichage
- La date du placement de la publicité
  - (par ex. Numéro de juillet 2001) dans le cas de magazines
  - (par ex. lundi 23 juillet 2001) pour les journaux
  - (par ex. le mois d'avril 2001) pour les panneaux d'affichage
- Le détail des frais

**Comme PREUVE DE PAIEMENT versé au fournisseur, veuillez fournir l'un des documents suivants :**

- ◆ Les copies du recto et du verso d'un chèque payé
- ◆ Les copies du recto du chèque et du relevé bancaire indiquant que le chèque a été débité du compte
- ◆ Les copies des documents de virement télégraphique (émanant d'une banque) sur lesquels figurent :
  - Le donneur d'ordre
  - Le bénéficiaire
  - La date
  - Le montant
- ◆ La copie du relevé de carte de crédit indiquant le règlement versé au fournisseur et le détail de la transaction
- ◆ Le reçu signé par le fournisseur

**Comme PREUVE DE PRESTATION fournie pour le placement de la publicité, veuillez présenter l'un des documents suivants :**

- Les copies de la couverture de la publication et de la publicité en page intérieure.
- La photo du panneau d'affichage

**La WUSATA interdit la discrimination en matière d'emploi et de services. Les personnes handicapées qui ont besoin d'un moyen différent de communication pour obtenir les informations relatives au programme, ou qui aimeraient recevoir notre politique de non-discrimination, peuvent nous appeler au +1 360-693-3373.**